



Date de la convocation
07-07-2026

Département de l'Aveyron

Délibération N°2026-64

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTIONS :

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Marc BALMETTE, Maire.

Etaient présents : Mmes Antonucci, Berthier, Guichard, Orsal, Prats et Mrs. Balmette, Barbet, Bes, Boyer, Capelle, Caron, Miquel, Segur,

A donné procuration : Mme Bourrounet à Mme Antonucci, Mme Galdemar à Mme Berthier

Secrétaire de séance : Céline Antonucci

Objet : Tarification du service de l'eau à compter du 1^{er} janvier 2027

Monsieur le 1^{er} adjoint rappelle à l'assemblée qu'une délibération en date du 21/10/2025 intitulé « Modification du prix de l'eau et de l'abonnement à compter du 1^{er} janvier 2026 ». La commune n'a pu mettre en place ce tarif vu que les abonnés n'ont pas été informé.

La commission « Voirie, Travaux, Sécurité, Eau Potable, Environnement et Cadre de vie », s'est réunie mercredi 15 juillet pour discuter du règlement de service et des tarifs des branchements du service de l'eau et du RPQS.

La commission propose les tarifs suivants :

TARIFS DU SERVICE DE L'EAU - 01/01/2027

Prime Fixe	89,00 €
Prix M ³	1,23 €
Branchement complet max 5ml	1 200 €
Branchement complet : le ml supplémentaire au-delà des 5 m	60 €
Rétablissement d'un branchement avec coffret en limite de propriété	200 €
Déplacement de compteur à la demande de l'abonné (max 5ml)	1 200 €
Déplacement de compteur : le ml supplémentaire au-delà des 5 m	60 €
Au dela de 2 compteurs sur la même parcelle ou le même bâtiment	150€ / compteur
Fermeture de compteur ou de branchement	50 €
Ouverture de compteur ou de branchement	50 €
Etalonnage compteur : à la charge de l'abonnée si le compteur est juste (après vérification) à la charge de la Collectivité si le compteur est faux (paiement de la société d'étalonnage + changement de compteur.	Sur devis de la Sté détalonnage
Fraude sur borne incendie Accusé de réception en préfecture 012-211202163-20260716-20261607_202664-DE Reçu le 20/07/2026	Forfait 600m ³ au tarif en vigueur

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ADOpte** les tarifs présentés ci-dessus ;
- **DECIDE** de les mettre en application à compter du 1^{er} janvier 2027 ;
- **DECIDE** de communiquer auprès des abonnés avant le 1^{er} janvier 2027 ;

Pour extrait certifié conforme

Marc Balmette

Le Maire,

